

# **COMMUNE DE LA BELLIOLE**

## **Compte rendu de la séance du 07 novembre 2014**

Date de convocation : mardi 28 octobre 2014

Président de la séance : Monsieur Emmanuel ECKERT

Secrétaire de la séance : Daniel DUBUIS

### **Ordre du jour :**

1. Création d'un poste d'adjoint technique
2. Approbation d'un emprunt
3. Sécurisation de la voirie - devis Signaux Girod
4. Illumination de Noël - devis INEO SUEZ
5. Place Oscar Fourcroy - inauguration
6. Cérémonie du 11 novembre
7. Ponts communaux
8. Avancement des travaux en cours
9. Salle des fêtes - sécurisation et mise aux normes
10. Assainissement individuel lieudit Le Grand Bois
11. Questions diverses

### **ELUS :**

Présents : Philippe COLLARD Daniel DUBUIS Emmanuel ECKERT Patrice FORNARA Jean-Marie GUENIER Bruno LARTISIEN Yannick LASNE Jacky MAUPIN Bernard MICHAUD Mickaël OUALLE Joaquim VILAJOSANA

Absents représenté :

Absents excusés :

Absents :



### **Délibérations du conseil :**

#### **Création poste agent communal polyvalent ( DE 2014 044)**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite voir créer un poste d'adjoint technique sur la commune. Ce poste viendrait en réponse à de nombreuses observations faites sur l'entretien communal lequel ne serait pas satisfaisant. Il indique qu'effectivement, les différentes tâches sont réparties entre certains élus lesquels ne sont pas toujours disponibles, rendant l'exécution des tâches difficile. Il propose donc la création d'un poste d'adjoint technique pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts, du cimetière et pour effectuer le ménage. A ce titre, il précise que l'agent actuellement en poste a un contrat à durée déterminée qui prend fin en mars 2015. Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jacky MAUPIN qui présente un état actuel de la situation et un état de la situation envisagée.

Monsieur Jacky MAUPIN indique qu'actuellement, les charges d'entretien se composent de l'agent technique pour le ménage et de l'intervention d'entreprises pour l'entretien des espaces verts, du cimetière, des bâtiments pour tous travaux. Il précise qu'en plus, certaines tâches doivent être effectuées régulièrement comme l'arrosage des plantations, l'enlèvement des dépôts sauvages, la sortie des bacs d'ordures, porter ce qui doit l'être en déchetterie... Toutes ces tâches pourraient être confiées à un agent communal lequel serait disponible.

Monsieur Bruno LARTISIEN indique qu'il conviendrait de s'adresser à Pôle Emploi pour le recrutement de cet agent. Les emplois d'avenir sont pris en charge pour une grande partie. Monsieur Patrice FORNARA demande pour combien d'heures par semaine le poste est envisagé.

Monsieur Jacky MAUPIN poursuit et présente le coût de la situation actuelle qui s'élève à 13 300 € environ tout confondu alors que le coût de la situation envisagée s'élève à 12 500 € environ. Monsieur Jacky MAUPIN précise que la différence s'entend supérieure car le coût réel est présenté par rapport à l'année 2013, il faut donc considérer une légère augmentation pour 2014. Il précise que le calcul a été fait sur une base temps de 17 heures par semaine.

La création de ce poste nécessiterait l'achat de matériel (tracteur, plateau, attelage, remorque, bras déportable, taille-haie, souffleur, etc) dont une estimation du coût a été faite et se monte à 28 000 €. Monsieur Daniel DUBUIS indique que l'achat d'un souffleur n'est pas nécessaire, il précise qu'il est prêt à donner le sien. Monsieur Jacky MAUPIN reprend et précise que la dette actuelle de la commune est de 22 000 € ce qui représente un endettement faible par habitant. De plus, un emprunt prend fin prochainement. Il propose donc que l'achat du matériel fasse l'objet d'un emprunt. Il précise que les achats seront faits en investissement, la TVA sera donc récupérée. Il présente aux membres du conseil municipal deux propositions de crédit faites par le Crédit Agricole et par le Crédit Mutuel.

- Crédit Agricole :

- \* 28 000 €
- \* 6 ans
- \* 1.61 % taux fixe
- \* 1 226 € / trimestre
- \* 150 € de frais

- Crédit Mutuel :

- \* 28 000 €
- \* 6 ans
- \* 1.76 % taux fixe
- \* 1231 € / trimestre
- \* 50 € de frais

Monsieur Daniel DUBUIS remarque que la commune va bientôt solder un emprunt pour en reprendre un dont l'échéance sera le double. Monsieur Bruno LARTISIEN fait observer que la durée de 6 ans correspond bien à la rotation du matériel, il indique que sur la commune de Savigny-sur-Clairis, le matériel est souvent renouvelé. Monsieur Daniel DUBUIS note qu'à ces charges nouvelles devront s'ajouter les frais d'entretien. Monsieur Bruno LARTISIEN suggère de limiter le travail afin de limiter l'usure du matériel. Il propose de continuer à faire appel à une entreprise pour le fauchage des accotements et des fossés et de ne pas acheter le bras rotor. Monsieur Jacky MAUPIN précise que ce bras est au prix de 3 131 € TTC, ce n'est donc pas l'achat le plus important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

- Entendu Monsieur le Maire et Monsieur le 1er Adjoint dans l'exposé de la situation actuelle,
- Entendu Monsieur le Maire et Monsieur le 1er Adjoint dans la présentation du détail du poste à créer,
- Considérant les tâches à effectuer sur l'ensemble de la commune,
- Considérant que le coût ne sera pas ou que de très peu supérieur à la situation actuelle,
- Considérant que la création d'un poste d'adjoint technique permettra une plus grande souplesse dans la réalisation des tâches,

- **DECIDE la création d'un emploi d'agent communal polyvalent à temps non complet** de 17/35ème pour effectuer l'entretien des espaces verts, du cimetière, des bâtiments communaux, le ménage des bâtiments, l'entretien de la voirie, l'entretien courant des matériels, la distribution de plis auprès des usagers, etc. à compter du 1er janvier 2015.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade de l'échelle 3 - échelon 1.

Les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme dans un corps d'état du bâtiment et/ou d'une expérience professionnelle dans le secteur du bâtiment et/ou d'une expérience similaire dans le secteur des collectivités.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 330

### Emprunt achat matériel communal ( DE 2014 045)

Considérant la création du poste d'adjoint technique polyvalent, il convient d'équiper le poste du matériel nécessaire à l'exercice des tâches demandées.

Monsieur Jacky MAUPIN a présenté le matériel nécessaire (tracteur, plateau, attelage, remorque, bras déportable, taille-haie, souffleur, etc) pour lequel une estimation a été faite et se monte à 28 000 €.

Il précise que le recours à l'emprunt est préférable pour cet achat. Il précise que les achats seront faits en investissement, la TVA sera donc récupérée. Il présente aux membres du conseil municipal deux propositions de crédit faites par le Crédit Agricole et par le Crédit Mutuel.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit Agricole :</li> <li>* 28 000 €</li> <li>* 6 ans</li> <li>* 1.61 % taux fixe</li> <li>* 1 226 € / trimestre</li> <li>* 150 € de frais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit Mutuel :</li> <li>* 28 000 €</li> <li>* 6 ans</li> <li>* 1.76 % taux fixe</li> <li>* 1231 € / trimestre</li> <li>* 50 € de frais</li> </ul>
---	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu les propositions de crédit faites par les banques Crédit Agricole et Crédit Mutuel,
- Vu la nécessité d'acquérir le matériel nécessaire à l'activité du poste précédemment créé,
- Vu l'endettement faible de la commune,

- **RETIENT** la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt de 28 000 €, remboursement par échéances trimestrielles au taux fixe de 1.76 %, pour une durée de six ans,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la contraction de cet emprunt,
- **DIT** que le remboursement par échéance sera porté au budget 2015,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour faire l'acquisition du matériel objet du prêt,

### Devis limitation vitesse Grande Rue ( DE 2014 046)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacky MAUPIN lequel rappelle qu'il avait été envisagé de limiter la vitesse Grande Rue. A ce titre, il présente les rapports établis après mise en place des comptages de vitesse et de véhicules.

Monsieur Jacky MAUPIN présente un devis reçu de l'entreprise SiGNAUX GIROD pour la mise en place d'une zone "30". Messieurs Joaquim VILAJOSANA et Daniel DUBUIS s'interrogent sur cette mise en place en précisant qu'elle ne sera pas respectée. Il leur est précisé par Monsieur Jacky MAUPIN et Mickaël OUALLE qu'à partir du moment où des coussins berlinois sont installés, la zone devient d'office zone "30".

L'entreprise propose l'installation de deux coussins "berlinois" Grande Rue avec la signalisation et l'information aux usagers de la route adaptée. L'installation est faite par les techniciens de l'entreprise à des emplacements stratégiques qu'ils ont définis. Il est également proposé la mise en place d'une zone "zébrée" rue des Pervenches à hauteur du panneau d'entrée dans la commune afin de limiter la vitesse.

Le devis Signaux Girod pour l'ensemble de ces prestations s'élève à 4 157.44 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la mise en place de coussins berlinois Grande Rue,
- DECIDE la mise en place d'une zone "zébrée" Rue des Pervenches,
- RETIENT le devis Signaux Girod pour un montant hors taxes de 4 157.44 €,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer le devis et faire effectuer les travaux.

### INEO - illuminations Noël 2014 ( DE 2014 047)

Monsieur le Maire expose que les années antérieures, un contrat triennal avait été passé avec INEO pour l'illumination des rues pour la période de Noël. Le contrat couvrait les années 2011-2012 et 2013. Le contrat n'ayant pas été reconduit dans les délais, un devis a été demandé à INEO pour l'illumination de cette année.

Le devis présenté est identique à celui du contrat triennal et s'élève à 1 650 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant qu'il convient d'illuminer les rues pour la période des fêtes,
- Considérant que le devis présenté est un avenant au contrat passé précédemment et est établi dans les mêmes conditions,
- RETIENT le devis INEO pour l'illumination de Noël 2014 s'élevant à 1 650 € HT,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer le devis et faire effectuer les travaux,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

### Ponts communaux (DE 2014 048)

Monsieur Jacky MAUPIN fait lecture d'un compte-rendu reçu ce jour sur l'état des ponts et sur les possibilités offertes.

#### 1/ Pont des Pervenches :

- Etat constaté : "n'est plus utilisé - très enherbé - piles déalignées et dégradées en pied - pierres de parapet ou tympan disloqués ou tombés et cassés - parties de murs

abîmées et percées - fermé à la circulation de tout véhicule motorisé - doit être repris entièrement"

- Catégorie : 3U et S (très mauvais état et présente des risques pour l'usager)

## 2/ Pont des Masures :

- Etat constaté : "circulation limitée - très enherbé - garde-corps en ruine - défaut d'alignement de chaque tympan voire déversement - fissuration à l'intados de chaque piedroit et chaque voûte, à l'amont comme à l'aval - présence de désordres de structure importants -

- Catégorie : 3U et S (très mauvais état et présente des risques pour l'usager)

Conclusion : "compte-tenu de l'état général de ces deux ponts dont la structure même est affectée, l'attache d'un professionnel en réhabilitation et/ou réfection d'ouvrages d'art sera nécessaire ..."

Monsieur Jacky MAUPIN indique que ce dernier rapport rejoint celui établi lors de la visite - Il rappelle que les préconisations faites étaient "démolition ou reconstruction" - le budget a été évalué à plus de 100 000 € rien que pour le pont des Pervenches - cependant, il reste la possibilité de laisser le pont en l'état et de la déclasser de la voirie communale (VC 9) - de le classer en chemin communal de loisirs -

Monsieur Jean-Marie GUENIER s'interroge sur la nécessité d'ouvrir le pont des Pervenches et précise qu'il ne sert pas. Monsieur Yannick LASNE lui répond qu'il pourrait servir aux agriculteurs, ce qui éviterait le passage par la grande rue. Il demande pourquoi ne pas le détruire et faire un busage pour un passage à guè. Monsieur Bruno LARTISIEN le rejoint sur ce point.

Monsieur Jacky MAUPIN prend la parole et précise que si la commune souhaite garder ce pont et l'ouvrir aux agriculteurs, il faudra le démolir, le reconstruire, consulter la police des eaux. Il précise qu'en aucun cas le passage à guè ne peut se faire par rapport aux rejets d'hydrocarbures ; la question a été posée à Monsieur Richard lors de sa visite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Considérant l'état des ponts communaux actuellement,
- Considérant que la sécurité et la sureté des usagers n'est pas garantie,
- Considérant le coût important des travaux envisagés,
- Considérant que le pont des Pervenches est déjà fermé à la circulation,
- Considérant que le pont des Masures est ouvert et emprunté régulièrement,
  
- DECIDE de laisser en l'état le pont des Pervenches,
- DIT que ce pont sera sorti de la voirie communale,
- DIT que le pont des Masures fera l'objet d'une étude de faisabilité et d'évaluation des travaux à faire pour sa remise en état,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération,
- MANDATE Monsieur le Maire pour faire établir des devis de réhabilitation,

- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser la sous-préfecture de Sens, l'Agence Territoriale Routière,

*Délibérations conformes au procès-verbal de la séance établi par le secrétaire de séance. Le PV est consultable en mairie.*

### **Informations -**

#### **Place Oscar FOURCROY**

Monsieur le Maire rappelle le changement de nom de la place actuellement "place de la mairie" - Il indique que la plaque émaillée a été reçue et que la place en pierre doit bientôt être livrée.

Il propose le 06 décembre 2014 à 11 h pour la cérémonie d'inauguration. Il insiste sur la présence des conseillers municipaux à l'inauguration.

#### **Cérémonie du 11 novembre**

Monsieur le Maire informe que la fanfare sera sur La Belliole à 11h15 - Il indique qu'à l'issue de cette cérémonie, un pot sera offert.

#### **Salle des fêtes**

Monsieur Jacky MAUPIN et Monsieur le Maire rappellent le problème de la salle des fêtes - Ils indiquent qu'une visite a été effectuée par le capitaine LETOILE du SDIS89.

Monsieur Jacky MAUPIN fait un compte-rendu de la visite :

- situation actuelle : la salle des fêtes n'est pas reconnue comme telle et non déclarée - nécessité d'un classement pour la classer pour permettre une ouverture au public -
- moyens de première intervention présents et suffisants -
- surface : 75 m<sup>2</sup> - préconisation : 1m<sup>2</sup>/personne - la capacité retenue est de 80 personnes maximum -
- classement : type L - catégorie 5
- dénomination retenue : salle de réunions et de conférences, salle associative

Travaux à envisager :

- porte d'entrée : mettre une crémone sur la 2ème partie,
- retirer la porte de séparation intérieure donnant accès à la véranda,
- renforcer la signalisation "issue de secours"

Ces travaux feront l'objet d'une demande préalable avec plan en complément d'une notice de sécurité. Le tout nécessite la présentation d'une notice d'accessibilité. La conformité d'accessibilité est délivrée par la préfecture sur présentation de plans et photos.

Concernant l'accessibilité, des travaux plus lourds financièrement doivent être envisagés notamment pour les toilettes, le retrait de la marche, etc...

Monsieur Jacky MAUPIN propose que la commission des bâtiments prenne le dossier en charge, en étudie le contenu, et présente, lors d'une prochaine réunion, le résultat de leur travail.

Monsieur le Maire rappelle que cette salle ne fait plus l'objet de locations privées.

### **Assainissement Le Grand Bois**

Monsieur le Maire rappelle la demande faite par des administrés résidant au Grand Bois par rapport à un problème d'écoulement des eaux et de l'assainissement. Monsieur le Maire dit avoir consulté le dossier. Au vu des éléments fournis, il apparaît clairement que le problème rencontré au Grand Bois est un d'ordre privé et non public. Les problèmes individuels devant se régler sans l'implication de la commune, le conseil municipal classe le dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### 1/ Association Culturelle

- *Concert Gospel - Monsieur Jean-Marie GUENIER informe que l'organisation d'un concert de Gospel dans l'église a un grand succès - beaucoup de réservations ont déjà été enregistrées -*

- *exposition artistiques - information de Monsieur Daniel DUBUIS qui précise que cette exposition aura lieu le 14 décembre 2014 à la salle de réunions, conférences et associative -*

- *cours d'informatique - Monsieur Daniel DUBUIS informe qu'une réunion aura lieu le 26 novembre 2014 de 17 h à 20 h pour préparer la mise en place des cours d'informatique qui auront lieu l'hiver une fois par semaine -*

- *Galette / Voeux du Maire - Monsieur le Maire propose de retenir la date du 11 janvier 2015 à 15 h -*

2/ Travaux préau : *Monsieur Philippe COLLARD informe que les finitions du préau présentaient selon lui des imperfections, il indique en avoir informé le maire et les adjoints - Il précise qu'un rattrapage a été fait.*

3/ AFM Téléthon - *remerciement de l'association pour la subvention 2014*

4/ SOS Médecins - *informations pratiques - sera affichée et diffusée*

*Pour affichage,  
Le Maire, Emmanuel ECKERT*